

Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants

Déclaration du groupe Coopération

Le constat fort bien décrit dans cet avis, est sans appel : l'évolution des prix des médicaments innovants est telle que des réactions indignées se sont faites entendre suscitant le présent débat.

Le mécanisme de fixation des prix est opaque, les innovations médicales, efficaces ou pas, atteignent des prix qui ne permettent déjà plus de garantir l'accès de tous aux meilleurs soins (exemple de l'hépatite C) : cela provoque un risque de sélection des malades, entraînant à son tour des risques de sécurité sanitaire par l'apparition de contrefaçons.

Même si la part des coûts concernés ne représente, par exemple, pour le cancer qu'environ 2 % de la dépense globale des soins, les sommes en jeu sont considérables et la soutenabilité de notre système se retrouve en danger.

Les industriels du médicament sont-ils pour autant de dangereux cyniques ? Ce n'est pas aussi simple. Ceux-ci font valoir le coût toujours plus élevé de la recherche, ce qui reste cependant à démontrer en comparaison aux coûts de marketing et de développement. Bon nombre des experts auditionnés ont le sentiment que le prix de ces produits est «le plus cher que le marché puisse accepter», comme pour les produits de luxe, ce qu'ils ne sont pourtant pas. C'est même tout l'inverse, ce sont des produits de première nécessité, dont nos vies peuvent dépendre et dont les prix ne peuvent être fixés par une loi de l'offre et la demande pure et dure.

Dans nos cœurs de coopérateurs, c'est la question du juste prix qui est posée. Dès la fin du XIX^e siècle, des consommateurs trop pauvres pour accéder aux produits de première nécessité d'alors se regroupèrent pour créer des magasins qui les commercialiseraient à leur juste prix ! Le juste prix, théorisé par Charles Gide, doit bien sûr comprendre le coût de la recherche et du développement, mais c'est surtout le prix qui permet à tout le monde de vivre : producteurs, intermédiaires et consommateurs.

L'avis propose huit recommandations, des pistes concrètes pour relever le défi posé.

- plus de transparence dans les instances de régulation du médicament, notamment en y accueillant des représentants des «consommateurs».
- Des nouvelles règles de fixation des prix des traitements innovants :
 - l'évaluation en vie réelle, pour réévaluer les prix ;
 - le prix aux résultats, qui ne fait pas l'unanimité ;
 - le recours dans des cas particuliers à la licence d'office.
- Enfin au niveau international : l'harmonisation des méthodes d'évaluation, et des échanges d'information sur les prix.
- Et surtout, la mise en place d'une grande centrale d'achat européenne.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.